DEMANDE D'ACCÈS EN ÉCRITURE

Projet Régions de Santé - Canton de Vaud

Les informations collectées par le présent formulaire électronique seront utilisées dans le cadre de la consultation par le Conseil d'Etat du canton de Vaud sur l'avant-projet d'exposé des motifs et projet de loi sur les Régions de Santé.

Toutes les informations sur cette consultations sont disponibles à l'adresse www.vd.ch/dsas.

Avec votre adresse e-mail, nous vous enverrons une copie de vos réponses.

Pour qu'un avis soit pris en considération, les champs suivants, marqués d'un astérisque (*), doivent être rempli :

- •Réponse à titre personnel (oui/non)
- ·Adresse mail

Nous vous remercions pour votre collaboration.

*Obligatoire

Adresse e-mail *

Votre adresse e-mail

Nom

Votre réponse

Prénom
Votre réponse
Je réponds à titre personnel *
Oui
○ Non
Si vous répondez "non" à la question n°4, quelle organisation/groupement/institution représentez-vous?
1 - Constats
A votre avis, les informations contenues dans l'introduction et les chapitres 1 et 2 de l'EMPL sont-elles suffisantes pour comprendre les enjeux en lien avec la nécessité de réformer le dispositif de santé (EMPL p.7 - 23)?
Oui
O Non
O Sans avis
Commentaires Votre réponse

!

Quelles sont les informations qui semblent vous manquer?

Votre réponse

2 - La vision future du système de santé du Canton de Vaud



Pour le Conseil d'Etat, il est important qu'un acteur soit légitimé pour avoir une responsabilité populationnelle régionale en matière de santé (EMPL p.25). Les Régions de Santé seront investies de cette responsabilité. Est-ce que ces développements vous paraissent :

	Oui	Non	Sans avis
Souhaitables?	\circ	\circ	0
Réalisables?	\bigcirc	\circ	\circ
Pertinents?	\circ	\circ	\circ

Commentaires

Votre réponse

Dans le cadre de la réforme proposée, partagez-vous la perspective selon laquelle « l'organisation sanitaire de notre canton repose sur 3 piliers: 1- un dispositif communautaire d'aide et de soins / 2- un dispositif hospitalier / 3- un dispositif d'hébergement » (EMPL p.26)

A	
() []	
O U	l
	Ou

Non

Sans avis



Commentaires

Votre réponse

Partagez-vous la perspective d'un dispositif communautaire basé prioritairement sur les processus cliniques suivants (EMPL p. 27 - 34)

	Oui	Non	Sans avis
une appartenance forte des cabinets de médecine de premier recours au dispositif communautaire ?	0	\circ	0
la réponse aux besoins urgents de la population ?	\circ	0	0
la prévention du déclin fonctionnel ?	\circ	\bigcirc	0
la réponse à la demande de fin de vie à domicile ?	\circ	\circ	\circ

Commentaires

Votre réponse

Selon vous, quels autres processus clés devraient être prioritairement développés?

Votre réponse

3. Les « Maisons de Médecine de Premier Recours »



Soutenez-vous les développements suivants :

Les « Maisons de Médecine de Premier Recours » (EMPL p. 29 - 30) résultent, entre autres, d'une mise en réseau des cabinets médicaux avec les compétences médicales des services d'urgence et de médecine interne des hôpitaux.
Oui
Non
O Sans avis
Commentaires
Votre réponse
Les « Maisons de Médecine de Premier Recours » sont dotées d'expertises et de ressources élargies dans des domaines tels que la gériatrie, la psychiatrie, les soins palliatifs, les maladies chroniques.
Oui
Non
O Sans avis
Commentaires
Votre réponse

Régionalement, les « Maisons de Médecine de Premier Recours » assument l'organisation de la garde médicale, gèrent les visites médicales à domicile.
Oui
○ Non
O Sans avis
Commentaires Votre réponse
4 - L'hébergement
Partagez-vous la vision selon laquelle (EMPL p. 34) « les lieux d'hébergement vont accueillir des personnes de plus en plus dépendantes de l'aide et des soins de professionnels, et leur séjour va se raccourcir » ?
Oui
O Non
O Sans avis
Commentaires Votre réponse
5 - L'hospitalisation

Partagez-vous la vision concernant le rôle futur du dispositif hospitalier dans le cadre du projet des Régions de Santé (EMPL p. 35) ?
Oui
O Non
O Sans avis
Commentaires Votre réponse
6 - Financement
Pensez-vous qu'il soit nécessaire que l'Etat investisse dans le domaine du dispositif de soins communautaires pour réaliser les objectifs des Régions de Santé (gains en santé pour la population, limitation de la croissance hospitalière et de l'hébergement. EMPL p. 47) ?
Oui
○ Non
O Sans avis
Commentaires Votre réponse

Selon vous, quels seraient les modalités de participations des communes au financement des Régions de Santé (contribution de base et contribution complémentaire cf. EMPL p. 46)?

Votre réponse

!

de la commission régionale (EMPL p. 41)?
Oui
○ Non
O Sans avis
de l'organisme faîtier (EMPL p. 41) ?
Oui
O Non
O Sans avis
Commentaires
Votre réponse
Avez-vous un commentaire spécifique sur un/des articles de la loi (cf. EMPL p.76 - 85)?
loi (cf. EMPL p.76 - 85)?
loi (cf. EMPL p.76 - 85)?
loi (cf. EMPL p.76 - 85)? Votre réponse
loi (cf. EMPL p.76 - 85)? Votre réponse Commentaire 1
loi (cf. EMPL p.76 - 85)? Votre réponse Commentaire 1
loi (cf. EMPL p.76 - 85)? Votre réponse Commentaire 1 Votre réponse
loi (cf. EMPL p.76 - 85)? Votre réponse Commentaire 1 Votre réponse Commentaire 2
loi (cf. EMPL p.76 - 85)? Votre réponse Commentaire 1 Votre réponse Commentaire 2
loi (cf. EMPL p.76 - 85)? Votre réponse Commentaire 1 Votre réponse Commentaire 2 Votre réponse

0		Λ		1	 _	_
Ö	-	A	u	L	е	S

Votre réponse

Commentaire 1

Votre réponse

Commentaire 2

Votre réponse

Commentaire 3

Votre réponse

Une copie de vos réponses sera envoyée par e-mail à l'adresse indiquée.

ENVOYER

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Clauses additionnelles

Google Forms